

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite à l'audition du 23 octobre 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

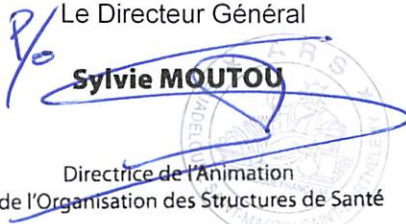
Spécialité PEDIATRIE

AVIS FAVORABLE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	AMEUR	Auda
2	ATINDEHOU ABOUBAKAR	Hosnia
3	CORIOLAN	Sylvina
4	LUNANGA KILONGOZI	Christophe
5	NDAYISENGA	Rénilde
6	SARAMBA	Manou
7	WEHBE	Saraa

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le 29 octobre 2025


 Le Directeur Général
Sylvie MOUTOU
 Directrice de l'Animation
 et de l'Organisation des Structures de Santé